



Le Pays Rochois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Roche-sur-Foron, le 14/06/19

Affaire suivie par : Jean-Baptiste VACHOT - Aménagement
A119-011
Tél. 04 50 03 39 92 jean.baptiste.vachot@ccpaysrochois.fr

Monsieur Jean DENAIS
Président
Pôle Métropolitain du Genevois Français
15, Avenue Émile Zola
74100 ANNEMASSE

—Objet : Accord sur les prestations du Projet d'Agglomération 3

Monsieur le Président, cher collègue,

Le 8 décembre 2016, la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Ain, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et l'ARC Syndicat Mixte ont signé la Charte du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 qui sert de référence au projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 3^e génération. A travers cette signature, les différents partenaires se sont engagés à mettre en œuvre le Projet d'agglomération dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.

Après examen du Projet d'Agglomération de 3^e génération, la Confédération suisse a retenu, pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) la mesure n°6621.3.028 « Réalisation de l'interface et du Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron » parmi les mesures A cofinancées.

Les élus de la CCPR et moi-même sommes très heureux du cofinancement que la Confédération suisse pourra apporter à ce projet structurant à l'échelle de notre territoire et de manière plus large à l'échelle du Grand Genève.

Aussi, je vous confirme l'engagement de la Communauté de Communes du Pays Rochois à mettre en œuvre dans les délais annoncés la mesure n°6621.3.028 « Réalisation de l'interface et du Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Roche-sur-Foron », sous réserve de l'approbation des différentes étapes de mise en œuvre de la mesure par les assemblées délibérantes, comme le stipule l'article 2.2.3 du Projet d'Accord sur les prestations, « l'approbation des plans et les décisions des organes compétents en matière financière sont réservées ».

Enfin, par la présente, je vous remercie de bien vouloir relayer le présent engagement de la CCPR auprès de Monsieur le Président du Grand Genève et des représentants de la Confédération suisse.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes meilleures salutations.

Marin GAILLARD,
Le Président de la CCPR



Communauté de Communes du Pays Rochois

Maison de Pays - 1 Place Andrevetan - 74800 La Roche-sur-Foron - Tél. 04 50 03 39 92 - Fax : 04 50 03 24 05
www.ccpaysrochois.fr